

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026



ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION.....	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	2
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ.....	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	5
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS.....	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	8

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie (la Régie) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Régie, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne l'audit des états financiers.

Régisseur et président,



Benoît Pepin

Montréal, le 23 juin 2026



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Régie de l'énergie (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :


- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 23 juin 2026

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

	2026	2026	2025
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Redevances – rémunération et fonctionnement	21 171 900	21 200 403	16 732 686
Redevances – immobilisations corporelles	450 000	450 000	-
Revenus d'intérêts	198 000	147 997	389 936
Ententes de services et autres	2 000	208 867	2 730
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles		434	-
Gain de change		20 688	-
	<u>21 821 900</u>	<u>22 028 389</u>	<u>17 125 352</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	15 685 000	14 175 808	14 165 765
Services professionnels – normes de fiabilité	3 413 000	3 547 510	2 812 854
Services professionnels – autres	1 078 000	576 934	673 273
Loyer auprès de la Société québécoise des infrastructures	887 000	870 501	844 791
Charges – fiabilité du transport d'électricité	188 000	87 990	225 053
Autres charges de fonctionnement	808 500	512 268	532 895
Frais des intervenants	130 000	13 383	-
Amortissement des immobilisations corporelles	624 000	637 736	578 756
Perte de change		-	16 791
	<u>22 813 500</u>	<u>20 422 130</u>	<u>19 850 178</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(991 600)	1 606 259	(2 724 826)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>6 743 900</u>	<u>6 810 234</u>	<u>9 535 060</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>5 752 300</u></u>	<u><u>8 416 493</u></u>	<u><u>6 810 234</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2026	2025
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 3)	8 482 056	7 250 477
Créances (note 4)	200 539	181 556
Redevances à recevoir	11 010	7 010
Salaires à récupérer (note 5)	56 288	60 641
	<u>8 749 893</u>	<u>7 499 684</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 950 950	3 280 415
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	1 378 311	1 325 958
Provision pour allocations de transition (note 8)	858 875	977 627
	<u>5 188 136</u>	<u>5 584 000</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>3 561 757</u>	<u>1 915 684</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	4 678 370	4 767 988
Charges payées d'avance	176 366	126 562
	<u>4 854 736</u>	<u>4 894 550</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	<u>8 416 493</u>	<u>6 810 234</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LA RÉGIE



Benoît Pepin, Régisseur et président

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

	2026	2026	2025
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(991 600)	1 606 259	(2 724 826)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(678 700)	(548 118)	(324 721)
Amortissement des immobilisations corporelles	624 000	637 736	578 756
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles		(434)	-
Produit de dispositions d'immobilisations corporelles		434	-
	(54 700)	89 618	254 035
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance		(206 006)	(158 206)
Utilisation de charges payées d'avance		156 202	140 567
	-	(49 804)	(17 639)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 046 300)	1 646 073	(2 488 430)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 852 200	1 915 684	4 404 114
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	805 900	3 561 757	1 915 684

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 606 259	(2 724 826)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	637 736	578 756
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	(434)	-
	<u>2 243 561</u>	<u>(2 146 070)</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Créances	(18 983)	(4 902)
Redevances à recevoir	(4 000)	806 096
Salaires à récupérer	4 353	6 817
Créditeurs et charges à payer	(159 619)	985 346
Provision pour congés de maladie et vacances	52 353	179 119
Provision pour allocations de transition	(118 752)	35 656
Redevances perçues d'avance	-	(823 192)
Charges payées d'avance	(49 804)	(17 639)
	<u>(294 452)</u>	<u>1 167 301</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 949 109</u>	<u>(978 769)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(717 964)	(123 471)
Produit de dispositions d'immobilisations corporelles	434	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(717 530)</u>	<u>(123 471)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	1 231 579	(1 102 240)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 250 477	8 352 717
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 482 056	7 250 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie de l'énergie (la Régie) est un organisme institué par la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) (la Loi).

La Régie est un tribunal administratif de régulation économique qui a pour mission de surveiller le secteur énergétique québécois et d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs situés au Québec et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle a également pour mission d'informer les consommateurs. Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, la Régie doit favoriser la satisfaction des besoins énergétiques, une transition énergétique ordonnée et au moindre coût, l'innovation ainsi que la maximisation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'énergie pour les Québécois dans le respect des orientations et en vue de l'atteinte des objectifs et cibles établis par le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques visé à l'article 14.2 de la *Loi sur le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie* (LQ 2025, c.24) dans le respect des autres politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité sur les plans individuel et collectif.

En vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.) du Canada et de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision relative au renouvellement des conditions de travail échues et la provision pour allocations de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises ont une incidence négligeable à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) ainsi que les salaires à récupérer sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fournisseurs et frais courus, les traitements inclus dans les créditeurs et charges à payer de même que la provision pour vacances ainsi que les redevances trop perçues sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Redevances

Les revenus de redevances constituent des revenus sans obligations de prestation. Ils sont perçus en vertu du *Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01, r.7) et sont constatés lorsque la Régie a le pouvoir de les revendiquer. La redevance payable par les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et par le transporteur d'électricité est exigible le premier jour de chaque mois tandis que la redevance payable par les distributeurs de produits pétroliers, de carburants et de combustibles ou de vapeur est exigible en un versement, le premier jour du mois suivant l'émission des états financiers audités de l'exercice précédent.

Sanctions pécuniaires

Les revenus de sanctions pécuniaires liées à une contravention à une norme de fiabilité constituent des revenus sans obligations de prestation. Ils sont perçus en vertu de l'article 85.10 de la Loi et sont versés dans un compte distinct aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité, conformément à l'article 85.11 de cette loi. Ils sont constatés à titre de revenus lorsque la décision d'application est rendue.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONVERSION DE DEVICES

Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière, ainsi que les revenus et les charges en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date où les opérations ont été effectuées. Les gains et les pertes résultant de la variation du taux de change entre le moment où les opérations ont été effectuées et leur règlement sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse, des fonds versés dans un compte distinct aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité et de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances n'est pas actualisée car les journées de maladie seront payées dans l'exercice suivant et la Régie estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour allocations de transition

Les obligations à long terme découlant des allocations de transition accumulées par les régisseurs qui ne bénéficient pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique correspondent à la valeur actualisée des allocations qui seront versées, établie selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les régisseurs, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile établie comme suit :

▪ Systèmes et équipements informatiques	3 à 10 ans
▪ Développements informatiques	3 à 10 ans
▪ Mobiliers et équipements de bureau	5 ans
▪ Améliorations locatives	sur la durée du bail (15 ans)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

3. TRÉSORERIE

Au 31 mars, le poste « Trésorerie » se compose comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Encaisse	463 811	1 568
Compte distinct-fiabilité du transport d'électricité	456 636	428 211
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	7 561 609	6 820 698
	<u>8 482 056</u>	<u>7 250 477</u>

Le compte distinct correspond au solde des montants perçus à la suite de l'imposition d'une sanction pécuniaire. Conformément à l'article 85.11 de la Loi, ces montants doivent être utilisés aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité.

En vertu d'une entente renouvelable annuellement, la Régie a confié au ministère des Finances sa gestion de la trésorerie. L'avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour, représentant un taux de 2,25 % au 31 mars 2026 (2025 : 2,75 %). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 96 260 \$ (2025 : 463 662 \$).

4. CRÉANCES

Au 31 mars, le poste « Créances » se compose comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Débiteurs	-	30
Intérêts à recevoir	112 323	60 586
Taxes à la consommation à recevoir	88 216	120 940
	<u>200 539</u>	<u>181 556</u>

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

5. SALAIRES À RÉCUPÉRER

Au 31 mars, le poste « Salaires à récupérer » se compose comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	60 641	67 458
Récupération au cours de l'exercice	(4 353)	(6 817)
Solde à la fin de l'exercice	<u>56 288</u>	<u>60 641</u>

À la suite des mesures de transition du nouveau système de paie mis en place le 1^{er} janvier 2009, une somme est récupérée au départ de chaque employé qui a reçu de la Régie, le 15 janvier 2009, un montant équivalant à deux semaines de salaire net après les déductions applicables. Cette mesure a permis aux employés qui étaient en fonction au 1^{er} janvier 2009 de ne pas être pénalisés par le fait que la date du versement du salaire gagné pendant la période du 1^{er} au 14 janvier 2009 fut décalée du 15 au 29 janvier 2009.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 mars, le poste « Crédoiteurs et charges à payer » se compose comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus – autres	213 882	499 251
Fournisseurs et frais courus - Entités sous contrôle commun	62 597	106 142
Traitements	1 804 533	1 844 171
Avantages sociaux	869 938	830 851
	<u>2 950 950</u>	<u>3 280 415</u>

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Les variations de la provision pour congés de maladie et vacances se détaillent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Congés de maladie		
Solde au début de l'exercice	169 661	163 468
Charges de l'exercice	374 634	277 441
Prestations versées au cours de l'exercice	(357 986)	(271 248)
Solde à la fin de l'exercice	186 309	169 661
Vacances		
Solde au début de l'exercice	1 156 297	983 371
Charges de l'exercice	857 925	916 233
Prestations versées au cours de l'exercice	(822 220)	(743 307)
Solde à la fin de l'exercice	1 192 002	1 156 297
	1 378 311	1 325 958

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

8. PROVISION POUR ALLOCATIONS DE TRANSITION

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	977 627	941 971
Charges de l'exercice	165 664	205 606
Prestations versées au cours de l'exercice	(284 416)	(169 950)
Solde à la fin de l'exercice	858 875	977 627

Les allocations de transition sont payables au régisseur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon le *Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein* (section 5 du chapitre II adopté par le décret 450-2007), cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Évaluations et estimations

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2026	2025
Taux d'augmentation salariale incluant l'inflation	2,0 % à 3,5 %	2,0 % à 6,0 %
Taux d'actualisation pondéré	2,23 %	1,99 %
Durée résiduelle d'activité des régisseurs actifs	0 à 4 ans	0 à 4 ans

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les régisseurs et le personnel de la Régie participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2026, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,09 % à 8,63 % de la masse salariale admissible alors que le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,67 % à 11,23% de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés. Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 882 518\$ (2025 : 837 947 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Systèmes et équipements informatiques	Développements informatiques	Mobiliers et équipements de bureau	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	1 224 025	846 253	713 304	4 195 073	6 978 655
Acquisition	10 565	309 217	4 939	-	324 721
Radiation	(239 596)	-	(6 356)	-	(245 952)
Solde au 31 mars 2025	994 994	1 155 470	711 887	4 195 073	7 057 424
Acquisition	11 433	536 685	-	-	548 118
Disposition et radiation	(369 926)	(414 457)	-	-	(784 383)
Solde au 31 mars 2026	636 501	1 277 698	711 887	4 195 073	6 821 159
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2024	1 009 504	546 403	214 277	186 448	1 956 632
Amortissement de l'exercice	107 622	66 840	124 623	279 671	578 756
Radiation	(239 596)	-	(6 356)	-	(245 952)
Solde au 31 mars 2025	877 530	613 243	332 544	466 119	2 289 436
Amortissement de l'exercice	100 482	138 169	119 413	279 672	637 736
Disposition et radiation	(369 926)	(414 457)	-	-	(784 383)
Solde au 31 mars 2026	608 086	336 955	451 957	745 791	2 142 789
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	117 464	542 227	379 343	3 728 954	4 767 988
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	28 415	940 743	259 930	3 449 282	4 678 370

Des immobilisations corporelles incluses dans la catégorie des développements informatiques totalisant 190 597 \$ (2025 : 258 750 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas mises en service en fin d'exercice.

Au 31 mars 2026, les créiteurs et charges à payer incluaient un montant de 31 404 \$ (2025 : 201 250 \$) relativement aux immobilisations corporelles.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

11. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé comprend trois composantes, soit un montant d'excédent cumulé affecté aux immobilisations corporelles, un montant d'excédent cumulé affecté à la fiabilité du transport d'électricité ainsi qu'un montant d'excédent cumulé libre d'affectation utilisé dans le calcul des redevances payables à la Régie.

L'excédent cumulé affecté à la fiabilité du transport d'électricité correspond au solde des montants perçus à la suite de l'imposition d'une sanction pécuniaire. Conformément à l'article 85.11 de la Loi, ces montants doivent être utilisés aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité.

L'excédent cumulé affecté aux immobilisations corporelles et à la fiabilité du transport d'électricité est viré à l'excédent cumulé libre d'affectation au même rythme que leurs charges correspondantes.

	2026	2025
	\$	\$
Excédent cumulé		
Solde au début de l'exercice	6 810 234	9 535 060
Excédent (déficit) de l'exercice	1 606 259	(2 724 826)
Solde à la fin de l'exercice	8 416 493	6 810 234
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		
– affecté aux immobilisations corporelles	4 910 462	5 098 198
– affecté à la fiabilité du transport d'électricité	404 136	286 939
– libre d'affectation	3 101 895	1 425 097
	8 416 493	6 810 234

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

11. EXCÉDENT CUMULÉ (suite)

	2026	2025
	\$	\$
Excédent cumulé – affecté aux immobilisations corporelles		
Capital disponible pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		
Solde au début de l'exercice	330 210	654 931
Redevances – immobilisations corporelles	450 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(548 118)	(324 721)
Solde à la fin de l'exercice	<u>232 092</u>	<u>330 210</u>
Excédent correspondant au solde non amorti des immobilisations corporelles		
Solde au début de l'exercice	4 767 988	5 022 023
Acquisition d'immobilisations corporelles	548 118	324 721
Amortissement des immobilisations corporelles	(637 736)	(578 756)
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 678 370</u>	<u>4 767 988</u>
	<u>4 910 462</u>	<u>5 098 198</u>
Excédent cumulé – affecté à la fiabilité du transport d'électricité		
Solde au début de l'exercice	286 939	511 992
Ententes de services et autres	205 187	-
Charges – fiabilité du transport de l'électricité	(87 990)	(225 053)
Solde à la fin de l'exercice	<u>404 136</u>	<u>286 939</u>

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

11. EXCÉDENT CUMULÉ (suite)

	2026	2025
	\$	\$
Excédent cumulé – libre d'affectation		
Solde au début de l'exercice	1 425 097	3 346 114
Excédent (déficit) de l'exercice	1 606 259	(2 724 826)
Variation nette de l'excédent cumulé affecté		
Redevances – immobilisations corporelles	(450 000)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	637 736	578 756
Ententes de services et autres	(205 187)	-
Charges – fiabilité du transport d'électricité	87 990	225 053
	<u>70 539</u>	<u>803 809</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 101 895</u>	<u>1 425 097</u>

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le 15 septembre 2022, la Régie, la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et le Northeast Power Coordinating Council (NPCC) ont conclu une entente concernant la mise en œuvre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ). Le Gouvernement du Québec a autorisé la Régie à conclure cette entente par son décret 1582-2022. Cette entente complète une première convention intervenue en 2009 avec la NERC et le NPCC et remplace une autre entente signée en 2014 par les mêmes parties. La Régie s'est engagée à couvrir le coût de l'ensemble des services qui lui sont fournis par la NERC et le NPCC dans le cadre de ces ententes. L'engagement avec la NERC et le NPCC au 31 mars 2026 pour l'exercice 2026-2027 s'élèvera approximativement à 2 875 854 \$ US, soit 4 008 653 \$ CA (2025 : 2 522 796 \$ US, soit 3 626 772 \$ CA). Les ententes prévoient qu'une partie peut mettre fin à l'entente par un préavis d'un an adressé à l'autre partie.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

La Régie loue ses locaux en vertu d'ententes d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). Celles-ci sont à durée indéterminée et se renouvellent automatiquement sur une base annuelle et peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis. L'engagement envers la SQI au 31 mars 2026 pour l'exercice 2026-2027 s'élève à 866 112 \$ (2025 : 870 501 \$).

La Régie est engagée auprès d'autres sociétés à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services dont notamment pour divers projets de développement informatique, l'utilisation de ressources informationnelles et des bourses de recherche dans le cadre du plan d'action triennal associé à l'utilisation des sommes perçues à titre de sanctions. Le total de ces engagements au 31 mars 2026 est de 604 993 \$ (2025 : 776 467 \$).

Les versements exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2027	406 157 \$
2028	101 083 \$
2029	24 440 \$
2030	23 256 \$
2031	24 419 \$
2032 et plus	25 638 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du comité de direction ainsi que le président de la Régie.

La Régie n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Régie et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Toutefois, la Régie a des revenus de redevances auprès d'Hydro-Québec liés à ses activités de distribution de 5 261 631 \$ (2025 : 3 968 863 \$) et de transport de 9 852 930 \$ (2025 : 6 571 550 \$) comptabilisés à l'État des résultats et de l'excédent cumulé aux postes Redevances-rémunération et fonctionnement et Redevances-immobilisations corporelles.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Régie, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que pourrait subir la Régie lorsqu'un tiers est dans l'incapacité de respecter ses engagements financiers. La Régie est exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie, des créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) ainsi que des salaires à récupérer.

L'exposition maximale de la Régie au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Trésorerie	8 482 056	7 250 477
Créances	112 323	60 616
Salaires à récupérer	56 288	60 641
	8 650 667	7 371 734

Le risque de crédit relié à la trésorerie est jugé négligeable, car l'encaisse et les fonds versés dans un compte distinct sont auprès d'une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues et l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu est détenue auprès du ministère des Finances.

La direction estime que le risque de crédit associé aux créances est limité, car il s'agit d'intérêts à recevoir sur la trésorerie. La direction estime que le risque de crédit associé aux salaires à récupérer est réduit puisque ceux-ci sont récupérés à même la dernière paie des employés, au moment du départ.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Régie éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Régie considère qu'elle détient suffisamment de liquidités afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme. La Régie finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant des redevances prévues par le *Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie*.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

L'échéance estimative des passifs financiers, soit les fournisseurs et frais courus, les traitements et la provision pour vacances est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Moins de 90 jours	1 108 560	1 439 014
De 90 à 365 jours	2 164 454	2 166 847
Plus de 365 jours	-	-
	3 273 014	3 605 861

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Régie est seulement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Bien que la Régie effectue ses transactions essentiellement en dollars canadiens, une partie de ses transactions est libellée en dollars américains, la majorité de celles-ci étant reliées à l'entente avec la NERC et le NPCC (note 12). Conséquemment, les résultats de la Régie sont touchés par les fluctuations du taux de change entre ces devises. La Régie estime que le risque est relativement restreint, ainsi elle ne détient pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition.

Une variation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien à la date de l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué de 127 575 \$ (2025 : 125 935 \$) l'excédent (le déficit) de l'exercice.

Au 31 mars 2026, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 6 770 \$ libellé en dollars américains (2025 : 8 675 \$ libellé en dollars américains).

Risque de taux d'intérêt

La Régie est exposée uniquement au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie qui porte intérêt à un taux qui fluctue en fonction des taux du marché. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, une variation du taux d'intérêt de 0,1 % aurait eu un effet estimé à 5 714 \$ (2025 : 9 379 \$) à la hausse ou à la baisse sur les revenus d'intérêts de la Régie.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : INFORMATION SECTORIELLE

Statut de la Régie et financement

La Régie est un organisme autre que budgétaire qui se finance principalement auprès du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie visés par le *Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie*. Tel que le prévoient les dispositions réglementaires, la redevance annuelle correspond à la différence, par forme d'énergie, entre les prévisions de dépenses de la Régie, telles qu'approuvées par le gouvernement pour l'exercice en cours, ainsi que l'excédent cumulé libre d'affectation à la fin de l'exercice précédent. Ainsi, le coût des activités de la Régie est assumé principalement par Hydro-Québec dans ses activités de distribution et de transport d'électricité, Énergir, Enbridge Gaz Québec, les distributeurs d'électricité municipaux et les distributeurs de produits pétroliers dépassant le seuil de cent millions de litres, et ce, en conformité avec le *Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie* et selon les règles d'équité et d'imputabilité en vigueur à la Régie.

Les prévisions budgétaires de la Régie ne font pas l'objet de crédits votés par l'Assemblée nationale. Elles sont déposées annuellement auprès du gouvernement et doivent être compatibles avec les orientations budgétaires approuvées par le Conseil du trésor. Les prévisions budgétaires de dépenses approuvées pour 2026 s'établissent à 23 263 500 \$ (2025 : 20 532 000 \$). Ces prévisions incluent un montant de 450 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (nul en 2025) et un montant de 188 000 \$ (2025 : 453 200 \$) pour des activités découlant de la mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'utilisation des sommes perçues à titre de sanctions pécuniaires. Ce montant est financé à même les fonds d'un compte distinct aux fins de s'assurer de la fiabilité du transport d'électricité et n'affecte pas les redevances perçues auprès des entreprises réglementées.

En ce qui a trait à l'information sectorielle, la Régie procède à une allocation complète de ses charges par forme d'énergie en allouant l'ensemble de ses frais directs et indirects à chaque forme d'énergie. Les frais directs sont des coûts directement imputables sans calcul intermédiaire à une forme d'énergie précise et sont directement alloués à la forme d'énergie qui les a générés. Les frais indirects sont des coûts qui ne peuvent être reliés directement à une forme d'énergie précise sans calcul intermédiaire. Ces frais indirects sont imputés en fonction de paramètres monétaires (ex. : montant des charges directes, notamment des traitements et avantages sociaux). Les paramètres sont choisis en fonction de la nature de la charge indirecte de façon à bien refléter la réalité des activités de la Régie.

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

2026						
	Électricité Distribution	Électricité Transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Carburants et combustibles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Redevances-rémunération et fonctionnement	5 315 264	9 719 951	5 429 315	718 712	17 161	21 200 403
Redevances-immobilisations corporelles	124 782	132 979	175 296	15 656	1 287	450 000
Revenus d'intérêts	48 691	49 775	45 098	4 348	85	147 997
Ententes de services et autres	1 900	206 437	530	-	-	208 867
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	143	146	132	13	-	434
Gain de change	-	20 688	-	-	-	20 688
Total des revenus	5 490 780	10 129 976	5 650 371	738 729	18 533	22 028 389
Charges						
Traitements et avantages sociaux	4 663 866	4 767 701	4 319 666	416 452	8 123	14 175 808
Services professionnels-normes de fiabilité	-	3 547 510	-	-	-	3 547 510
Services professionnels-autres	247 075	153 459	149 131	19 364	7 905	576 934
Loyer SQI	286 396	292 773	265 260	25 573	499	870 501
Charges – fiabilité du transport d'électricité	-	87 990	-	-	-	87 990
Autres charges de fonctionnement	175 942	166 560	157 506	12 089	171	512 268
Frais des intervenants	-	-	-	13 383	-	13 383
Amortissement des immobilisations corporelles	178 694	247 477	165 506	45 747	312	637 736
Total des charges	5 551 973	9 263 470	5 057 069	532 608	17 010	20 422 130
Excédent (déficit) de l'exercice	(61 193)	866 506	593 302	206 121	1 523	1 606 259
Variation nette de l'excédent cumulé affecté (note 11)	53 912	(2 699)	(9 790)	30 091	(975)	70 539
Excédent (déficit) cumulé libre d'affectation au début de l'exercice (note 11)	13 610	(649 825)	1 937 372	89 198	34 742	1 425 097
Excédent cumulé libre d'affectation à la fin de l'exercice (note 11)	6 329	213 982	2 520 884	325 410	35 290	3 101 895

ÉTATS FINANCIERS - NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2026

15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

2025						
	Électricité Distribution	Électricité Transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Carburants et combustibles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Redevances-rémunération et fonctionnement	4 104 546	6 571 550	5 587 296	429 097	40 197	16 732 686
Redevances-immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Sanctions pécuniaires	-	-	-	-	-	-
Revenus d'intérêts	116 456	133 531	127 675	11 908	366	389 936
Ententes de services et autres	1 920	750	60	-	-	2 730
Gain de change	-	-	-	-	-	-
Total des revenus	4 222 922	6 705 831	5 715 031	441 005	40 563	17 125 352
Charges						
Traitements et avantages sociaux	4 230 651	4 850 964	4 638 245	432 609	13 296	14 165 765
Services professionnels-normes de fiabilité	-	2 812 854	-	-	-	2 812 854
Services professionnels-autres	270 594	233 923	142 155	18 457	8 144	673 273
Loyer SQI	252 300	289 293	276 607	25 799	792	844 791
Charges – fiabilité du transport d'électricité	-	225 053	-	-	-	225 053
Autres charges de fonctionnement	165 016	171 954	180 203	15 474	248	532 895
Amortissement des immobilisations corporelles	165 184	189 404	181 099	42 550	519	578 756
Perte de change	-	16 791	-	-	-	16 791
Total des charges	5 083 745	8 790 236	5 418 309	534 889	22 999	19 850 178
(Déficit) excédent de l'exercice	(860 823)	(2 084 405)	296 722	(93 884)	17 564	(2 724 826)
Variation nette de l'excédent cumulé affecté (note 11)	165 184	414 457	181 099	42 550	519	803 809
Excédent cumulé libre d'affectation au début de l'exercice (note 11)	709 249	1 020 123	1 459 551	140 532	16 659	3 346 114
Excédent (déficit) cumulé libre d'affectation à la fin de l'exercice (note 11)	13 610	(649 825)	1 937 372	89 198	34 742	1 425 097